



Évreux, le 03/06/19

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des vidéos diffusées récemment sur les réseaux sociaux, montrent l'abbé Michel, à l'issue de la messe qu'il célébrait dans l'église du Planquay (27), le dimanche 2 juin 2019, entonner des chants hostiles au Président de la République, entouré de nombreux gilets jaunes.

Cet abbé est, en fait, officiellement suspendu depuis le 2 novembre 2016 et à ce titre n'est plus en droit d'officier au sein de la dite église du Planquay.

Compte tenu de la nature des faits, j'ai immédiatement saisi la Procureure de la République au titre de l'article 40, qui appréciera des poursuites à engager.

Ces faits pourraient relever de la combinaison des articles 26, 34 et suivants de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État ainsi que des dispositions de l'article 433-5 du code pénal pour outrage à la personne du Président de la République.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr



@prefet.eure



@Prefet27



www.eure.gouv.fr